

29 avril 2014, par Jean-Baptiste Chastand

## **Le cabinet C3 Consultants au bord du gouffre**

Le principal cabinet privé de placement de chômeurs, C3 Consultants, n'en finit pas de s'effondrer. Alors que la principale société du groupe, C3 Atlantique, est placée sous redressement judiciaire depuis le 5 février, l'administrateur judiciaire préconise désormais dans son dernier rapport, que s'est procuré *Le Monde*, d'étendre la procédure de redressement à l'ensemble du groupe (C3 Est, C3 Sud-Ouest et C3 Ile-de-France). Le tribunal de commerce de Nantes, dont dépend le siège du groupe, devrait décider mercredi 30 avril s'il suit ou non l'avis de l'administrateur.

La société, qui emploie près de 600 salariés, prétend être le leader français du placement de chômeurs, avec 125 000 demandeurs d'emplois suivis pour le compte de Pôle emploi en 2013. Selon l'administrateur judiciaire, *"l'exercice 2013 de C3 Atlantique est catastrophique puisque le chiffre d'affaires s'effondre et se solde par une perte supérieure au chiffre d'affaires de 8 millions d'euros"*. Les trois autres sociétés sont *"également en cessation de paiement"* et *"dans l'incapacité de régler les sommes dues à C3 Atlantique, soit la somme de 2 729 305 euros"*.

### **DEUX ENQUETES JUDICIAIRES**

*"A ce jour, le Groupe C3 Consultants Atlantique n'a trouvé aucune autre solution de financement. En tout état de cause, l'impasse de trésorerie au niveau du groupe est aujourd'hui réelle. Compte tenu des besoins financiers courants, il est à craindre un arrêt d'activité à court terme"*, alerte l'administrateur. Jusqu'ici, Pôle emploi, inquiet qu'un éventuel arrêt d'activité brutal de C3 puisse laisser sans suivi plusieurs dizaines de milliers de chômeurs, a maintenu son soutien à la société. L'organisme avait décidé en février d'accorder une avance sur marché de 3,5 millions d'euros pour éviter la liquidation. Mais cette avance s'est visiblement déjà évaporée, sans permettre au groupe de rétablir ses comptes.

Plus grave, le dirigeant de C3 Consultants, Thierry Frère, fait toujours l'objet d'une enquête préliminaire pour des soupçons d'abus de biens sociaux. La justice s'intéresse notamment aux fonds versés au club de basket féminin dont il est président, le Nantes Rezé Basket. En tout, 1,9 millions d'euros ont été versés au club entre 2010 et 2013, *"ce qui apparaît excessif pour une société de la taille de C3 Consultants Atlantique"*, écrit l'administrateur. *"Il s'agit de simples contrats de sponsoring. A peu près tous les clubs de sport sont sponsorisés par leur président"*, rétorquait en avril l'avocat de M. Frère, M<sup>e</sup> Michel Quimbert. Par ailleurs, la police, qui a perquisitionné en avril les bureaux de M. Frère, le soupçonne d'avoir fait financer des travaux à son domicile sur les fonds de C3. *"Tout a été régularisé"*, assurait M<sup>e</sup> Quimbert.

### **LES SYNDICATS ALARMES, M. FRERE PRET A PARTIR**

C3 Consultants fait par ailleurs l'objet d'une autre enquête préliminaire pour *"détournements de fonds publics, faux et usage de faux"*, menée cette fois-ci par le parquet de Bobigny. La société, chargée de suivre et de placer des jeunes de quartiers en difficultés dans le cadre de "contrats d'autonomie" – une mesure lancée sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy –, est suspectée d'avoir produit des faux contrats de travail pour facturer à l'Etat de prétendues *"sorties positives"* vers l'emploi de ces jeunes en Seine-Saint-Denis. Un dossier qui s'était soldé par un accord amiable avec l'Etat en novembre 2013, mais qui intéresse toujours la justice.

## >> Lire : Soupçons de fraude sur les contrats aidés en Seine-Saint-Denis et Arnaque aux contrats aidés : à Tremblay, Namia et Lena témoignent

Lors de la dernière audience au tribunal de commerce de Nantes, le 16 avril, les délégués syndicaux CFDT et CGT de C3 Atlantique ont demandé aux juges d'écarter Thierry Frère de la gestion du groupe. *"On demande plus que jamais son départ, il faut arrêter ce jeu du chat et de la souris"*, estime Pascal Bioret pour la CFDT. *"Non seulement les 3,5 millions de Pôle emploi ont disparu, mais en plus il y a une activité élevée des salariés en ce moment et on ne sait même pas où passe l'argent facturé"*, abonde Pierre Bily, pour la CGT. *"M. Thierry Frère ne semble pas prendre conscience de la situation puisqu'il n'envisage pas de saisir le tribunal de commerce d'une demande de redressement judiciaire de ces différentes sociétés, estime de son côté l'administrateur. En dépit de nombreuses demandes, les données d'exploitation depuis le début de la période d'observation n'ont pas été transmises."*

Face à cette situation, M. Frère pourrait finalement accepter de se retirer. *"La société n'est pas dans une situation aussi grave que celle défendue par le rapport, mais il faut pour sauver l'édifice trouver des partenariats, voire un repreneur crédible"*, admet désormais son avocat M<sup>e</sup> Quimbert. *"M. Frère est prêt à toute solution raisonnable, y inclus à passer la main"*, assure-t-il.